



# VIENNOUVELLE finances

JOURNAL DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ.E.S CGT FINANCES

NUMÉRO 42 - DÉCEMBRE 2022

## Retraites, pouvoir d'achat



**actifs, retraités  
même combat !**

# Éditorial

**DES RETRAITE.E.S PRÊTS ET DETERMINES A OBTENIR DES MOYENS POUR VIVRE DIGNEMENT**

Les nombreuses mobilisations en 2022 et le processus revendicatif mis en œuvre par l'Union Confédérale des Retraité-es dans lequel l'UFR Finances s'est constamment inscrite, ont imposé au gouvernement et au patronat une augmentation des pensions du régime général et des complémentaires. La journée d'action unitaire du 6 décembre s'est traduite par de nombreuses initiatives dans la plupart des départements et a fait mouche auprès des médiats locaux comme nationaux.

L'interpellation du MEDEF sur la question des retraites complémentaires a permis de compléter notre triptyque revendicatif :

- Pouvoir d'achat, revalorisation des pensions ;
- Santé, protection sociale ;
- Services publics.

Dans la période qui s'ouvre, il convient plus que jamais de rester mobilisé contre les annonces du gouvernement sur la réforme des retraites. Le report de la présentation de la réforme au 10 janvier ne change rien : pour la CGT, en janvier 2023 comme en décembre 2022, la réforme des retraites, c'est toujours NON !



Contrairement aux affirmations du gouvernement et du MEDEF, une nouvelle réforme des retraites n'est nullement nécessaire pour « sauver le système ». Ainsi que le souligne le rapport du COR (Conseil d'Orientation des Retraites), le déficit est conjoncturel et va rapidement se résorber. La CGT a des propositions pour améliorer rapidement et durablement la balance comptable du régime des retraites comme par exemple l'égalité salariale Femme/Homme, la fin des exonérations, exorbitantes, des cotisations sociales patronales...

La réalité, c'est qu'il s'agit bien d'une réforme idéologique du gouvernement Macron et du MEDEF visant à rayer de la carte un acquis essentiel de 1982, la retraite à 60 ans avec 37,5 années de cotisations.

Cette bataille nous concerne, nous, retraité-es, et nous devons porter et défendre les propositions de la CGT en matière de retraites. Le slogan « 15,32,60 » doit être décliné aux

retraité-es. 15 euros de l'heure, c'est une retraite minimum à 2000€, 32 heures, ce sont des retraité-es en meilleure santé et du travail pour tous. 60, c'est l'âge minimum pour profiter pleinement de notre retraite.

La réforme des retraites envisagée par le gouvernement et le MEDEF constituerait, après celle de l'assurance chômage, une atteinte majeure contre les droits des salariés actifs, chômeurs et retraités et remettrait en cause les fondements même de notre protection sociale collective.

Dans la poursuite des actions de 2022, la CGT retraité-es, dans l'unité avec le groupe des 9, propose d'agir dès le début de 2023 autour de 3 exigences vitales : Augmenter les pensions, donner les moyens à la Sécurité sociale, disposer de services publics de proximité.

**Tous ensemble, ne lâchons rien !**

## SOMMAIRE :



PEFC™ 10-31-1345

- 03 • Contre les violences faites aux femmes
- 04 - 05 • Evolution de la CSG payée par les retraité-es
- 06 • Tourisme solidaire en Palestine
- 07 • Nécrologie
- 08 • Manif des retraités à Madrid
- 09 • Échos des terrains
- 11 • Le coup de gueule de Jean-Paul
- 12 • Réforme des retraites Macron

## MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :  
Guy CARRIERE

Imprimé par : RIVET Presse édition  
24 Rue Claude Henri Gorceix  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 0317 S 08364  
N° ISSN : 2276-1063  
UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES FINANCES CGT  
263 rue de Paris  
Case 540 - 93514 - Montreuil cedex  
TÉL : 01 55 82 76 66  
Courriel : [ufr@cgtf finances.fr](mailto:ufr@cgtf finances.fr)  
PRIX 0,50 €

# CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

**L'ONU a choisi en 1999 de proclamer le 25 novembre journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. L'AG de l'ONU définit ces violences comme « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».**

**Les femmes retraitées ne sont pas épargnées. Les violences qu'elles subissent s'expriment spécifiquement et de différentes manières.**

## VIOLENCES PHYSIQUES

Les violences conjugales ou intrafamiliales touchent aussi de nombreuses femmes âgées. En 2021, 26 femmes âgées de plus de 70 ans ont été victimes de féminicide soit plus de 20 % du nombre total en France. Le mobile le plus souvent invoqué : la vieillesse et/ou la maladie, de la victime ou de l'auteur. Féminicides souvent précédés de violences longtemps dissimulées à l'entourage car les femmes âgées sont plus réticentes à se confier, s'isolent ou sont isolées, ont peu accès aux réseaux sociaux, aux services publics souvent éloignés ou rendus peu accessibles par les fermetures multiples.

Les retraites faibles des femmes de cette génération (54 % des femmes retraitées ont une retraite inférieure à 1 000€ bruts) sont un frein important pour quitter un environnement devenu toxique. La France n'a pas, comme au Canada par exemple, de lieux d'accueil spécifiques aux femmes âgées parfois dépendantes, victimes de violences.

## VIOLENCES MORALES

Les femmes retraitées sont souvent des aidantes de leurs parents très âgés, de leur conjoint malade ou handicapé : c'est une charge morale, psychique et physique. Cette triple charge, accomplie avec une abnégation à la hauteur des sentiments

qui les lient à la personne aidée, atteint toutefois leur qualité de vie en retraite et conduit souvent à l'isolement, puis à l'épuisement, en l'absence de prise en charge de qualité dans des établissements spécialisés.

## VIOLENCES SOCIÉTALES

La principale n'est pas celle des inégalités du montant de retraite, construites dans les inégalités salariales et sociales : « double journée », charge des enfants, des tâches ménagères, etc... En 2022, les retraites des femmes sont toujours, en moyenne, inférieures de 40% à celles des hommes !!

## AUTRE VIOLENCE

La décision, par le Ministère de la Santé, de ne plus prendre en charge les dépistages des cancers féminins à partir de 75 ans, ainsi que les « bilans de santé » à partir de 65 ans alors qu'ils sont pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale pour les 20-25 ans, 40-45 et 60-65 ans (loi de financement de la Sécurité sociale 2023).

La CGT, ses organisations dont l'UFR Finances oeuvrent en tant qu'organisation syndicale pour le mieux être au travail et dans la vie sociale.



Le combat contre les violences faites aux femmes s'inscrit dans la démarche revendicative de l'UCR-CGT autour du triptyque : pensions, services publics et Sécurité sociale intégrale.

Source : Collectif Femmes-Mixité de l'UCR-CGT

# Évolution de la CSG payée par les retraités

**Chaque année au mois de janvier en fonction de l'évolution du barème, des retraités voient leur situation changer. Certains deviennent redevables de la CSG, de la CASA et de la CRDS et du 1% cotisation maladie sur les retraites complémentaires ou au contraire voient leurs taux de CSG diminuer et n'ont plus à acquitter éventuellement la CRDS, la CASA ou le 1%.**

Les caisses de retraite n'adressant plus de bulletin papier, nombreux sont ceux, très en difficulté avec l'informatique, qui ne comprennent pas les évolutions de leur pension nette. Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu rendant encore plus difficile la connaissance du montant brut des pensions. Seul est connu le montant net versé sur les comptes bancaires.

En 2022, les limites des tranches du revenu fiscal de référence (RFR) déterminant le taux de CSG n'ont augmenté que de 0,2 % (application des dispositions de l'article L 136-8 du code de la Sécurité sociale). Les pensions des retraites de base ayant été revalorisées de 0,3 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et les retraites complémentaires Agirc-Arrco de 1% au 1<sup>er</sup> novembre 2019, le RFR de l'année 2020 a augmenté au minimum de 0,3 % ce qui a conduit, mécaniquement, celles et ceux proches des limites à les franchir. Le dispositif de lissage permettant aux personnes qui étaient à 3,8 % et qui auraient dû passer à 6,6 % de rester à 3,8 %. Cela a des conséquences pour la CRDS, la CASA, le 1% et pour le 1,5 % en Alsace-Moselle devenu 1,3 au 1<sup>er</sup> avril 2022 (cf. le tableau ci-dessous).

Par contre en 2023 les limites seront revalorisées de 1,6 % et comme les retraites



© Romain TALON - stock.adobe.com // CGT Finances

de base ne l'ont été que 0,4 % au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et les retraites complémentaires de 1% au 1<sup>er</sup> novembre 2020, les personnes qui étaient un peu au-dessus des limites vont repasser en-dessous et verront leur taux de CSG diminuer et/ou ne seront peut-être plus assujetties à la CSG, à la CRDS, la CASA, au 1% et au 1,3 %.

Difficile de s'y retrouver avec des mécanismes différents. Ainsi, en application de l'article L 136-8, les tranches pour la CSG sont revalorisées au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N du coefficient d'évolution de la moyenne de l'indice des prix de l'année N-2 par rapport celle de l'année N-3. Tandis qu'en application de l'article L 161-25 les pensions de base sont revalorisées au 1<sup>er</sup>

janvier de l'année N en fonction de l'évolution de la moyenne de l'indice des prix de novembre N-2 à octobre N-1 par rapport à celle de novembre N-3 à octobre N-2.

**N.B. :** En fonction de l'application de l'article L 161-25 la revalorisation des retraites de base au 1<sup>er</sup> janvier 2023 par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2022 doit être de 4,8 %. Du fait des 4 % accordés au 1<sup>er</sup> juillet 2022 c'est donc une revalorisation de 0,8 % qui interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2023. C'est très insuffisant par rapport à l'envolée des prix des produits énergétiques, alimentaires et des dépenses de santé qui constituent une grande partie des dépenses des retraités. Et surtout il ne s'agira que d'une remise à niveau par rapport à l'inflation constatée de novembre 2021 à octobre 2022 comparée à la même période de l'année précédente, sans aucune anticipation sur l'inflation en 2023.

## TABLEAU DES TAUX DE CSG, CRDS ET CASA POUR LES RETRAITÉS EN 2023

En fonction de l'avis d'imposition 2022 calculé sur les revenus de 2021 (RFR 2021).

	exonération	CSG 3,8 % CRDS 0,5 % (1)	CSG 6,6 % CRDS 0,5 % CASA 0,3 % (1) (2)	CSG 8,3 % CRDS 0,5 % CASA 0,3 % (1) (2)
1 part	Inférieur ou égal à 11 614 €	11 615 € à 15 183 €	15 184 € à 23 563 €	Égal ou supérieur à 23 564 €
1,5 part	Inférieur ou égal à 14 715 €	14 716 € à 19 237 €	19 238 € à 29 853 €	Égal ou supérieur à 29 854 €
2 parts	Inférieur ou égal à 17 816 €	17 816 € à 23 291 €	23 292 € à 36 143 €	Égal ou supérieur à 36 144 €
2,5 parts	Inférieur ou égal à 20 916 €	20 917 € à 27 345 €	27 346 € à 42 433 €	Égal ou supérieur à 42 434 €
(1) Cotisation à 1,5 % en Alsace Moselle 1,3 % à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2022.				
(2) Cotisation maladie au taux de 1% sur les retraites complémentaires.				

### Rappel :

La règle de gestion du dispositif d'atténuation du franchissement du plafond d'assujettissement au taux de 3,8 % permet de conserver ce taux. Ainsi ceux qui étaient en dessous d'un RFR en 2020 leur permettant de bénéficier d'un taux 0 ou 3,8 % en 2022 et qui franchissent le plafond avec leur RFR 2021, les conduisant à un taux de CSG de 6,6 ou 8,3 % en 2023, conserveront en 2023 le taux de 3,8 %. Ils restent également non assujettis à la CASA et au 1% assurance maladie sur les complémentaires. Il faut franchir 2 années consécutives le plafond pour perdre le taux de 3,8 % et devenir redevable de la CASA et du 1%.

**Erratum :** dans VNF n° 41 de novembre 2022 une erreur a été commise dans le tableau du bas de la page 6 dans la colonne de droite. Il faut remplacer : « Pertes en euros par rapport au SMIC en montant net en 15 ans » par « Pertes en euros par rapport à l'indice INSEE en montant net en 15 ans ».



### EVOLUTION DANS L'ANIMATION DE NOTRE UNION FÉDÉRALE

Après plus de 10 ans passés à la tête de l'UFR Finances comme co-secrétaire générale, Odette TERRADE a souhaité laisser sa place à la tête de l'Union Fédérale des Retraités-es des Finances à notre camarade Myriam THUEUX de la section Finances publiques Rhône. Durant ces 10 années Odette a su animer la direction de l'UFR, d'abord avec Yvan Donnat puis depuis 2017 avec Dominique Micat de la Banque de France, avec le souci permanent de rassembler et de faire du syndicalisme retraité-es un syndicalisme à part entière.

Tout en souhaitant se dégager un peu de temps personnel mais aussi pour ses autres activités (Odette est secrétaire générale de l'USR du Val de Marne et participe à de nombreux combats associatifs en particulier sur les droits des femmes), Odette n'abandonne pas l'UFR puisqu'elle reste membre de sa commission exécutive et du bureau. Qu'elle soit remerciée et félicitée pour l'énergie et l'enthousiasme avec lesquelles elle a assumé cette responsabilité.

Myriam et Dominique animeront dorénavant l'activité de notre UFR Finances. Pour préparer l'avenir, notre conférence de La Palmyre a approuvé la proposition d'associer des camarades actifs.ves prochainement retraité.e.s au travail de la commission exécutive de l'UFR Finances. Nos camarades Aurélien Quintana, Patricia Téjas et Annick Phellion participeront à l'activité de la CE.

# En Palestine occupée ...

**Un groupe d'adhérents de différents comités de l'AFPS(1) a décidé d'accompagner en 2022 un groupe de femmes palestiniennes dans un projet socio-économique. Trois demandes avaient été retenues sur la dizaine transmise par les associations rencontrées en mars. Nous devons les revoir afin de préciser les besoins et les budgets soumis en vue de décider dans lequel nous impliquer.**

A Deir Al Sudan, situé au carrefour de plusieurs accès à Ramallah, nous avons rencontré un groupe sélectionné par l'ONG Ma'An(2) avec laquelle nous avons mené pendant 10 ans un projet dans la Vallée du Jourdain. Elles souhaitent cultiver en bio des légumes et de la vigne pour les feuilles et pour le raisin sur un terrain qu'elles louent et qu'elles ont déjà commencé à faire préparer (clôture, terrassement, aménagement d'un chemin d'accès) en vue de vendre au village où n'existent actuellement que des associations caritatives. Lors de notre visite, nous avons dû patienter 50mn suite à la fermeture d'un « check point » proche d'une colonie où, nous a-t-on dit, des jeunes lançaient des pierres...

A Bethléem, nous avons rencontré des militantes de RWDS(4). La Maison des femmes à Za'atara a besoin d'un financement pour équiper la cuisine dans le local prêté par la municipalité afin de pouvoir générer des bénéfices qui seront réinvestis pour les activités ouvertes à tout le village, notamment candidater pour la restauration scolaire. Rulla, la responsable de RWDS(4) nous a longuement décrit les conditions de vie sous occupation des populations palestiniennes illustrées par son vécu personnel. Elle nous a ensuite promenés dans et autour de Bethléem et montré des îlots de résistance, sans oublier de nous faire déguster sa spécialité préférée : le knafeh.

Soumis par PWWSD(5), le troisième projet vise à soutenir un groupe composé de paysannes et de bédouines qui souhaitent cultiver des légumes et des feuilles de vigne dans la Vallée du Jourdain. Rendez-vous avaient été pris avec Ma'An(2) avant la visite à Deir Al Sudan avec la responsable du SCAC(3) à Jérusalem pour échanger sur nos objectifs réciproques avec Zacharia de la Coalition civique pour les droits des Palestiniens de Jérusalem. Zacharia nous a emmenés dans les colonies envahissantes avant de nous faire visiter Lifta - village en ruines ayant échappé jusqu'à présent à la destruction, en partie grâce à l'intervention d'un archéologue israélien - avec une juriste de ADAMEER(7), qui défend les prisonniers politiques palestiniens et deux représentants de l'UAWC(8), qui a été contrainte de se réorganiser après l'agression contre ses locaux. Ces trois associations ont été criminalisées et attaquées par les autorités israéliennes. Des procédures sont en cours mais de façon séparée, leurs champs d'intervention étant différents.

Le premier soir, nous avons dîné avec une française qui participe à une mission d'observation notamment sur les « check points » et partage de ce fait le quotidien des palestiniens, y compris des enfants.

Nous avons visité le site du palais d'Ischam et ses mosaïques et pris le téléphérique de Jéricho inscrit au livre Guinness des records car il est situé à 233 m sous le niveau de la mer, le musée palestinien de Bir Zeit, le musée Rockefeller de Jérusalem.

Nous avons été reçus par les parents de Salah Hamouri, qui était à l'isolement total en raison de sa grève de la faim entamée depuis 17 jours : le Consul général de Tel Aviv prenait régulièrement des nouvelles mais ses possibilités d'intervention sont très faibles faute de soutien des autorités françaises.

Tous nos interlocuteurs palestiniens dénoncent l'inaction de l'Autorité Palestinienne et le marché de dupes qu'a été le processus d'Oslo.

Au « check point » de Kalandia, réservé aux véhicules, l'attente était souvent longue mais notre voiture, louée à Tel Aviv, et nos passeports de français anonymes, nous facilitaient le passage.

## Glossaire :

*AFPS : Association France Palestine Solidarité*

*MA'AN : Ensemble en arabe*

*SCAC : Service de coopération et d'action culturelle*

*RWDS : Rural Women's Development Society*

*PWWSD : Palestinian Working Woman Society for Development*

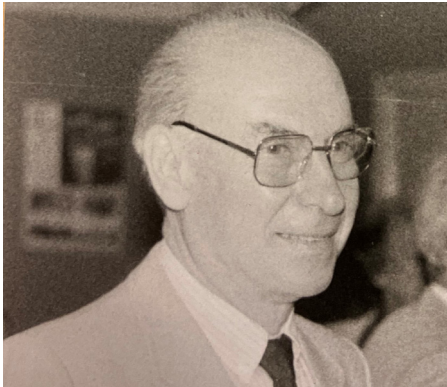
*CCPRJ : Civic Coalition for Palestinian Rights in Jerusalem*

*ADAMEER : Prisoner Support and Human Rights Association (Conscience en arabe)*

*UAWC : Union of Agricultural Work Committees*



# L'adieu à René Bidouze et Roger Loubet



## RENÉ BIDOUZE

René est décédé le 13 novembre 2022 à la veille de son centième anniversaire. Né le 2 décembre 1922 à Jurançon dans les Basses Pyrénées devenues Pyrénées Atlantiques, il débute sa carrière professionnelle comme instituteur puis il passe en 1942 le concours des contributions indirectes. Après avoir échappé au STO en simulant une maladie il rejoint les CI en juin 1943. Il est inspecteur des CI jusqu'en 1952 à Pau puis à Paris. Il devient inspecteur principal en 1959 et fait partie de la première promotion de directeurs divisionnaires en 1970 lors de la mise en place des directions des services fiscaux nées de la fusion des directions des CI, des directes et de l'enregistrement. Il termine sa carrière administrative receveur divisionnaire à Laon (Aisne). Il prend sa retraite le 1<sup>er</sup> janvier 1981.

René adhère à la jeunesse communiste en 1936, il devient secrétaire des Basses Pyrénées en 1944. Il est membre du bureau fédéral du parti communiste en 1946 et secrétaire fédéral de 1950 à 1952. Dès son arrivée à Paris en 1952 il participe à des commissions de travail auprès du comité central du PCF. Son épouse Henriette exerce également des responsabilités nationales, elle est directrice du

journal « Heures Claires » et vice-présidente de l'Union des Femmes françaises. À partir de 1958 René exerce des responsabilités syndicales au plan national. Il est membre du bureau national du syndicat national des agents des contributions indirectes (SNACI) de 1958 à 1963 puis secrétaire général de la Fédération des Finances de 1963 à 1970 (c'est Michel Bonicel qui le remplaça) puis secrétaire général de l'UGFF de 1970 à 1978 (c'est Thérèse Hirsberg qui lui succéda). Il est membre de la commission exécutive confédérale de 1969 à 1975. Il réintègre en 1978 les services des impôts en qualité de directeur divisionnaire à la direction de la garantie et des services industriels.

Quelques mois après sa retraite administrative, François Mitterrand est élu Président de la République. Après les élections législatives Anicet Le Pors est nommé Ministre de la Fonction Publique dans le deuxième gouvernement Mauroy. Anicet qui est également syndiqué à la Fédération des Finances choisit René comme directeur de cabinet. Il participe activement à l'élaboration du nouveau statut de la Fonction Publique avec son élargissement aux trois versants de la Fonction Publique. Il est nommé conseiller d'État en mission extraordinaire de 1984 à 1987.

Il collabore ensuite à l'institut d'histoire sociale de la CGT présidé par Georges Séguy. Il publie plusieurs livres et en particulier les deux tomes de « Les fonctionnaires sujets et citoyens ». Il est également très investi dans l'associations des amis de la commune de Paris.

C'est un grand militant de la CGT qui vient de nous quitter. Il était chevalier de la légion d'honneur. Nous avons adressé un message de sympathie à sa fille Marianne.

## ROGER LOUBET

Nous associons à cet hommage, Roger Loubet, prédécesseur de René au secrétariat général de l'UGFF. Nous avons appris très tardivement le décès de Roger. Né le 11 août 1921 à Bousenac (Ariège), il est instituteur en 1939 puis passe le concours des contributions indirectes en 1941. En 1943 il est nommé à Albi, il devient secrétaire du Tarn du SNACI. En 1945 il adhère au PCF et devient secrétaire fédéral du Tarn. Nommé inspecteur des CI à Paris en 1951, il est secrétaire de la section de la Seine et accède au bureau syndical en 1952. Il est secrétaire général de la Fédération des Finances puis de l'UGFF de 1963 à 1970. Membre de la CE confédérale de 1969 à 1971, il siège au conseil économique et social de 1971 à 1976. Il participe à de nombreux travaux au sein de la section économique du comité central du PCF.

Inspecteur principal en 1960, Roger réintègre en qualité de directeur divisionnaire à Toulouse en 1970 et il termine sa carrière administrative receveur-conservateur des hypothèques. Retraité au printemps 1983 il devient président du conseil d'administration de la verrerie ouvrière d'Albi jusqu'en 1986. Il avait décidé d'aller dans un Ehpad dans l'Ariège tout en restant syndiqué en Haute Garonne. Il est décédé le 28 décembre 2018. C'est un autre grand militant de la CGT qui nous a quittés.

# Des milliers et des milliers de retraité.es dans les rues de Madrid le 15 octobre 2022 !

**Cette marche nationale à l'appel de la COESPE(1) a été un plein succès. Ils étaient 25000 selon la police mais il n'est pas exagéré d'affirmer qu'ils étaient plus de 40 000.**



Le régime public des retraites a été conquis à la suite des grandes grèves des mineurs des Asturies de 1962-63 en 1967 en pleine dictature franquiste.

Mais depuis la période franquiste, l'Etat espagnol a détourné de 1967 à 2018 des fonds de ce régime pour des dépenses qu'il aurait dû payer avec les impôts. Selon la Cour des Comptes espagnole, 1030 000€ ont ainsi été indûment prélevés entre 1989 et 2013.

Aussi, la COESPE qui rassemble sur tout le territoire des collectifs locaux de retraité.es combat pour un audit public des comptes de la Sécurité Sociale.

Cette revendication a obtenu un premier succès avec la loi 21/2021 du 28 décembre 2021 qui oblige la tenue d'un tel audit. Malheureusement cette obligation légale n'a toujours pas été respectée.

Or, il est très important de savoir combien d'argent a été prélevé par tous les

gouvernements successifs depuis 1967 afin de contredire ceux qui ne cessent de proclamer que le régime de retraite public ne serait pas viable. C'est un régime de répartition intergénérationnelle que défendent les retraité.es espagnols.

En Espagne, l'âge légal de départ à la retraite est fixé à 65 ans. Si le report de l'âge légal à 67 ans a été prévu pour 2027, le gouvernement a indiqué que ce changement pourrait intervenir plus tôt. Pour percevoir une retraite à taux plein, les salariés de l'industrie, du commerce et des services doivent cotiser pendant 35 ans.

Une loi de 2013 avait fixé les revalorisations des pensions selon la situation financière du régime. Depuis 2021, la loi oblige une revalorisation calculée sur l'IPC (indice des prix à la consommation).

C'est sous la pression constante des retraité.es avec de nombreuses

manifestations locales, régionales et nationales comme celle du 15 octobre que le gouvernement a pris la décision de revaloriser les pensions de 8,5 % pour un IPC à 9 %.

Les retraité.es ont aussi manifesté contre le projet annoncé par la ministre de la Sécurité Sociale d'augmenter la période de la base réglementaire de 25 à 35 ans pour le calcul des pensions ce qui les réduirait de 8 % en moyenne.

De nombreux slogans ont été lancés dans la manifestation pour l'augmentation des salaires, en prenant en compte l'IPC, car les pensions sont alimentées par les salaires différés des travailleurs et des travailleuses.

Notre 4e Conférence de l'UFR a apporté son soutien à ces mobilisations de retraité.es espagnols. De très nombreuses organisations syndicales et de retraité-es dans toute l'Europe ont aussi apporté leur soutien à cette marche nationale du 15 octobre.

(1) Coodinara Estatal por la Defensa del Sistema Publico de Pensiones – coordination nationale pour la défense du régime public de retraite.





# Pêle mêle

## LA RENOVATION ENERGETIQUE, UNE QUESTION SYNDICALE



On en parle partout, soit comme locataire soit comme propriétaire. Les propriétaires les moins fortunés sont souvent ceux qui ont acheté ce qu'on appelle désormais une « passoire thermique », soit un logement classé F ou G sur le classement ad hoc. Ces propriétaires ont divers travaux à engager pour réduire leurs factures de chauffage, pas qu'un seul. Si le chauffage s'évapore par les toits ou les murs de façon excessive, il ne suffit pas de changer le chauffage au fioul par exemple.

On sait que ce qui restait secondaire devient de nos jours une priorité pour les consommateurs (des plus modestes aux plus aisés) comme pour l'État chargé de la transition

énergétique et climatique. L'État pose à la fois de nouveaux interdits, comme le chauffage au fioul (voir loi de résilience) ou la location « de passoires thermiques », mais aussi, plus positivement il propose des aides financières incitatives à travaux.

Ces aides sont proportionnelles aux revenus mais tous peuvent en recevoir. Le problème est l'usine à gaz du dispositif « MaPrimeRenov' ». Il faut s'armer de patience, ne pas se précipiter à signer des devis, bien connaître la procédure, se renseigner auprès des organes officiels, éviter les margoulines et autres organes lucratifs.

### QUELQUES LIENS

L'ADEME (sise à Angers) ou Agence de la Transition écologique (<https://www.ademe.fr/agence/>) diffuse plusieurs brochures qui méritent l'intérêt du public.

En voici trois pour les retraité-es CGT des Finances : Deux concernent la rénovation, la troisième, réduire sa facture d'électricité.

Bien isoler sa maison : <https://librairie.ademe.fr/cadic/2047/guide-pratique-isoler-sa-maison.pdf?modal=faise>

Bien ventiler son logement: <https://librairie.ademe.fr/cadic/7180/guide-bien-ventiler-logement.pdf>

Réduire sa facture d'électricité : <https://librairie.ademe.fr/cadic/1973/guide-pratique-reduire-facture-electricite.pdf>

### QUELLE AIDE FINANCIÈRE DE « MAPRIMERENOV' »

Elle dépend de vos travaux et de votre profil financier. Rénovation complète ou travaux d'isolation par l'extérieur (murs ou toiture) ou par l'intérieur (murs ou plafonds) tant pour des locataires que pour des propriétaires et co-propriétaires – changement de chauffage (fin du fioul), changement ou amélioration de la ventilation (VMC).

Le volume de l'aide financière est lisible sur un tableau à colonnes qui met en rapport le revenu fiscal de référence et le nombre de personnes au foyer.

Site : <https://www.youtube.com/watchv=LMnb7SHWYXU>



## INADMISSIBLE ! QUELLE HONTE

*Depuis quelques jours une information circule concernant le budget de la flotte océanographique française. Dans l'édition du 17 octobre 2022 de Ouest-France Julia Toussaint signe un article intitulé « La flotte océanographique risque la panne sèche ». Cette flotte importante pour la recherche française mais également internationale est à la recherche de 10 millions d'euros pour boucler son budget 2023. Des missions risquent d'être annulées.*

*Cette somme peut paraître importante pour celles et ceux qui ont des difficultés pour boucler leurs fins de mois mais elle est dérisoire par rapport aux 2,4 milliards que le groupe Total vient de distribuer à ses actionnaires, aux milliards d'exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises, principalement aux plus grosses et aux cent milliards au minimum d'évasion et de fraude fiscales. Quel gâchis !*

*L'article se termine par des propos du directeur de l'organisme qui parle de réduire la vitesse des bateaux afin d'abaisser de 10 à 20 % la facture de carburant alors que les jets privés continuent allègrement de voler sur de courtes distances et que la rémunération du PDG de Stellantis (ex PSA) est de 19 millions. L'échelle des valeurs n'est décidément pas la même pour tous.*

## Courrier des lectrices et des lecteurs

Ouest-France du 8 décembre 2022

### Retraites. « Solidarité financière entre tous les régimes »

Didier Briche (Loire-Atlantique) ■

« Dans le courrier des lecteurs du 30 novembre, un lecteur ne cache pas son hostilité aux « régimes spéciaux hyperdéficitaires » qui se « gavent aux frais du contribuable », citant des montants bruts de retraites versées à EDF, à la SNCF et la RATP. Ces données, extraites d'un rapport de la Cour des comptes et qui concernent les retraites liquidées en 2017, méritent quelques précisions.

Premier point : les montants sont donnés en « équivalent carrière complète » (ECC). Autrement dit, ces montants de pension correspondent à un maximum théorique. Deuxièmement, il s'agit de montants moyens, gommant les écarts entre petites et grosses retraites. Par exemple, à la SNCF, pour une retraite moyenne générale de 2 636 € brut ECC, celle des agents d'exécution est de 2 006 €, celle des agents de maîtrise de 2 262 € et celle des cadres de 3 619 €.

Troisièmement, le caractère déficitaire ou non d'un régime, spécial ou non, dépend de plusieurs facteurs pouvant s'annuler ou se cumuler :



« La loi prévoit un système de solidarité financière entre les régimes de retraite. »

PHOTO: ARCHIVES FRANK DURAY, OUEST-FRANCE

démographie (rapport actifs/retraités), montant des salaires et taux des cotisations. Dans le cas de la SNCF, c'est le facteur démographique, avec les suppressions massives d'emploi, qui explique le déficit.

Il n'y a d'ailleurs pas que ce régime qui est « hyperdéficientaire ». C'est le cas

notamment du régime agricole ou de celui des indépendants (commerçants, artisans...). La loi prévoit un système de solidarité financière entre tous les régimes de retraite. Ainsi, pour l'année 2017, le régime général a versé 4,54 milliards d'euros aux régimes déficitaires, les caisses de

retraite des agents de l'État ont versé 0,45 milliard, la CNRACL (agents territoriaux et hospitaliers) 1,35 milliard, le régime spécial des industries électriques et gazières (dont EDF) 0,90 milliard... Le régime déficitaire des exploitants agricoles a reçu 3,06 milliards, celui des indépendants 1,45 milliard... (source : Journal officiel n° 0297 du 23 décembre 2018).

Le scandale n'est pas dans le montant des pensions et des salaires des employés de quelques entreprises qui leur permet de vivre mieux que la moyenne, mais dans le fait que des salariés ne puissent vivre décemment de leur salaire et de leur retraite. Si gavage il y a, regardons plutôt du côté des actionnaires et de quelques salariés des directions d'entreprise.

L'intention initiale d'Ambroise Croizat, ministre du Travail au sortir de la Seconde Guerre mondiale, était une Sécurité sociale solidaire et universelle. Elle n'a vu que partiellement le jour en raison de l'opposition de certaines catégories de professions indépendantes et du patronat. À rebours de la politique actuelle, elle reste une formidable ambition. >>>



Les 17 camarades retraité-es réuni-es à Salon de Provence considérant que la réforme de la Protection sociale complémentaire constitue une attaque frontale contre la Sécu et ses principes fondateurs, qu'on ne peut rester à attendre que ce nouveau coup porté à la Sécu et aux retraité-es nous tombe dessus, décident de s'adresser à l'ensemble des collectifs UFR, au bureau et à la commission exécutive de l'UFR pour sonner l'alarme :

- il faut au plus vite organiser les réunions prévues dans le maximum de territoires ;
- Informer du contenu véritable de cette contre-réforme ;
- Mobiliser contre sa mise en œuvre ! Pour son retrait !



Le collectif UFR Finances Nord au congrès de l'Union des Syndicats de Retraité-es CGT Nord des 17 et 18 novembre 2022

Sans surprise, au cœur des débats du congrès, les services publics, les besoins des retraité-es pour vivre dignement et la Sécurité sociale. Les débats, riches et souvent passionnés, ont montré des retraité-es farouchement déterminé-es à lutter pour défendre leurs conquêtes sociales. À l'issue de ce congrès, notre camarade Thérèse VANDAPAELE, retraitée des Finances publiques, a intégré le bureau de l'USR-Nord.

# CARTON ROUGE

© Ijupco Smokovski - stockadobe.com // CGT Finances



Il y a bien longtemps que cette fédération internationale l'a reçu ce carton rouge. Les Etats et la planète foot corrompus par les marchés n'ont porté aucun intérêt aux désastres écologiques et humains que cette coupe du monde qatarie pouvait engendrer. La France Sarkosiste et ses successeurs zélés ont parfaitement monnayé la crédibilisation de cet Etat sanguinaire par la vente de Rafales, entre autres. Le fric d'abord !

Peu leur importait de construire des stades climatisés dans le désert en arrosant du sang des travailleurs des gazons plus verts qu'en Grande Bretagne. Travailleurs étrangers, pas

ou peu payés, exploités, blessés ou tués pour que des millionnaires tapent dans ce ballon rond.

Le Qatar et ses alliés ont shooté les valeurs des fédérations sportives et plus grave encore les droits fondamentaux des travailleurs. Un scandale mondial !

Fallait-il mettre la main devant les yeux, se taire et faire comme si rien ne mérite au minimum quelques reproches ? L'ancien footeux que je suis, ne la fermera pas devant ces désastres. Non !

Appeler au boycott et débattre encore, comme lors des élections d'édiles du Front National dans

des villes grandes ou moyennes, « on y va encore ou on n'y va plus ? Bla, bla, bla !

Demander aux joueurs richissimes de se positionner, en restant assis dans nos salons, la FIFA et ses copains dirigeants du Qatar auront vite fait de les éloigner de l'équipe nationale ; des méthodes déjà pratiquées ! Ce n'est pas leur syndicat bidon qui prendrait leur défense. Au fait, qu'a-t-il déclaré, lui sur ces scandales ?

Et les médias, certains journalistes ont bien tenté de dénoncer cette tuerie organisée mais face aux sponsors et au monde de l'argent, ils ne pèsent pas lourds. Les audiences ne tarderont pas à

être traficotées pour démontrer que cette mascarade sur « gazon rouge » est la plus suivie depuis la création. Intoxication !

Les droits de l'Homme et l'Environnement sont relégués par les Politiques et l'argent-roi à leurs seuls discours et promesses. Toujours !

Alors en solidarité avec les travailleurs blessés et les familles de ceux qui ont perdu la vie, je n'ai regardé aucun match (pas facile pour un mordu), même ceux des Bleus. Seuls quelques regards sur les résultats et une recherche assidue des scandales financiers et écologiques autour de cette coupe. S'ils sont rendus publics !

Quant aux sports d'hiver prévus en Arabie Saoudite, il faut déjà se mobiliser pour dénoncer cette nouvelle aberration écologique dans ce pays qui bafoue les droits des femmes.

Si ces désastres et ces scandales n'étaient pas si graves, je proposerais bien au CIO une compétition de Beach volley au pays des pingouins !

# REFORME DES RETRAITES MACRON, TOUTES ET TOUS CONCERNÉ.E.S

**Grâce aux mobilisations de décembre 2019 et janvier 2020, E. Macron n'a pas pu aller au bout de sa réforme des retraites visant à la mise en place d'un système à points. Aujourd'hui, il revient avec une réforme paramétrique mais dont la finalité reste identique pour les travailleurs : travailler plus pour gagner moins !**



## IL N'Y A PAS D'URGENCE À RÉFORMER

Le gouvernement ne peut pas défendre une réforme en expliquant qu'elle viendrait sauver un système en déficit car, comme en 2019, il n'y a pas de problématique de financement à court et moyen terme selon toutes les projections existantes du Conseil d'orientation des retraites (COR). Le système de retraite n'est pas déficitaire et a même montré toute sa solidité à travers la crise de 2019 durant laquelle il n'y a eu aucune baisse de pension.

Il n'y a donc aucune urgence à réformer, sauf pour améliorer les droits des actuel-les et futur-es retraité-es sur la base des propositions de la CGT.

Comme en 2019, l'objectif de cette réforme est simple : travailler toujours plus pour un niveau de pension en constante baisse. En 2019, le projet de système de retraite à points allait amener progressivement

chaque salarié-e à reculer son départ à la retraite à 64, 65, 66 ans... La réforme actuelle, qui entrerait en vigueur dès l'été 2023, imposerait de la même manière un report progressif de l'âge de départ à la retraite jusqu'à 65 ans (génération 1969).

## LES CONSÉQUENCES D'UN REPORT DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE

Comme en 2019 avec le système à points, le recul progressif de l'âge de départ à la retraite aurait pour conséquence une baisse des pensions en poussant de plus en plus de salarié-es à partir sans avoir une carrière complète (43 ans de cotisations), ni une pension à taux plein. Cette réforme, comme la précédente ouvre la voie aux systèmes de retraites par capitalisation reconnus inégalitaires, coûteux et à risques.

Comme en 2019 avec le système à points, cette réforme est une remise en cause des départs anticipés dans le cadre de la pénibilité en particulier.

Comme en 2019, il y a danger pour les éléments de solidarité, c'est à dire les périodes d'aléas de la vie ou d'inactivité subies (maladie, maternité, invalidité, chômage) qui sont prises en compte dans le système de retraites actuel.

## LES REVENDICATIONS DE LA CGT

La CGT demande l'abandon de cette réforme.

Elle revendique un départ à la retraite dès 60 ans à taux plein et la possibilité de départ anticipé à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par année d'exposition pour les salarié-es exposé-es à des facteurs de pénibilité.

Le niveau de pension ou taux de remplacement doit être égal à minima à 75% du revenu d'activité pour une carrière complète et le minimum de pension élevé au niveau du Smic pour une carrière complète.

La CGT revendique l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix et la prise en compte des années d'études au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à pôle emploi. Enfin, la CGT réclame la mise en place d'une politique volontariste d'égalité salariale femmes/hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes.

*\*Source : matériel CGT*